



## Message du SNUipp Isère à l'attention des directrices et des directeurs

Jeudi 6 octobre 2011

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

### • Taches administratives et direction d'école : Halte à la surcharge ! Je réponds quand j'ai le temps...

Nous avons suivi attentivement les échanges qui ont eu lieu entre directeurs et directrices ces jours derniers.

Aujourd'hui, lors de la CAPD, le SNUipp-FSU a fait inscrire à l'ordre du jour la question de la lourdeur des tâches demandées aux directeurs, directrices et nous avons relayé la demande faite dans vos courriers d'un allègement des heures d'aide personnalisée, même si pour nous, cet allègement ne pourrait se substituer à une réelle réflexion sur le travail engendré par la direction d'une école quel que soit son nombre de classes.

Le SNUipp-FSU a organisé l'année dernière une réunion avec les directeurs et les directrices suite à la demande de l'administration d'utiliser son identifiant personnel. Nous avons alors listé les tâches de plus en plus nombreuses qui leur incombaient, nous nous étions interrogés sur la pertinence de certaines. Nous avons envoyé une lettre ouverte à l'Inspectrice d'académie que nous avons également mise en ligne sous forme de pétition.

Vous la trouverez sur ce lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article953> ainsi que le dossier que nous avons fait paraître sur la surcharge de travail des directeurs dans l'échos des cours de rentrée.

**Vous y trouverez également le matériel pour participer à la campagne « Direction d'école : halte à la surcharge ! Je réponds quand j'ai le temps... »**

C'est à partir de ce travail que nous avons aujourd'hui construit nos interventions. Malgré les arguments des délégués du personnel (tous syndicats confondus), l'Inspectrice d'académie ne semble pas vouloir donner une suite favorable à cette demande d'allègement de service.

Nous avons d'autre part appris, toujours au cours de cette CAPD, que 131 EVS aide administrative allaient être recrutés en Isère et qu'ils seraient en priorité affectés sur les écoles de 9 classes et plus. Certes ce recrutement est positif mais le choix de ne les affecter que sur des écoles de 9 classes et plus est contestable car il renforce encore les disparités entre directeurs.

**Le SNUipp-FSU appelle les directrices et les directeurs, ainsi que l'ensemble du conseil des maîtres à poursuivre leur demande de temps supplémentaire pour accomplir les tâches demandées et à ne répondre qu'aux demandes qui participent au bon fonctionnement de l'école**